Coopération avec les partenaires

Le renforcement des partenariats, que ce soit pour accroître les possibilités de trouver des solutions durables au sort des réfugiés, pour répondre plus efficacement aux situations de déplacement interne, ou pour améliorer l'image, la communication et la collecte de fonds, a été l'un des principaux objectifs de l'UNHCR en 2006.

Le présent chapitre met en lumière la détermination constante de l'UNHCR à édifier des partenariats globaux ou à les renforcer. Le lecteur trouvera, au fil des pages du Rapport et en particulier dans la deuxième partie, consacrée aux opérations dans différents pays, d'autres exemples et des descriptions plus détaillées de l'action que le Haut Commissariat mène avec ses partenaires.

Collaboration au sein du système des Nations Unies

En 2006, l'UNHCR a pris une part active aux initiatives destinées à réformer le système des Nations Unies et à améliorer l'intervention humanitaire à l'échelle mondiale : citons notamment le suivi du débat de haut niveau de la 60^e session de l'Assemblée générale, ainsi que le suivi, au travers du Comité permanent interorganisations (IASC), de l'étude sur la capacité d'intervention humanitaire réalisée en 2004-2005.

Dans le cadre du programme de réforme de l'ONU, l'UNHCR a participé à des discussions sur les orientations politiques et la mise en œuvre, concernant notamment la paix et la sécurité, la cohérence du système, le développement, ainsi que la consolidation des réseaux de coordonnateur résidents et des coordonnateurs de l'action humanitaire. Depuis la création, au début de l'année 2006, du Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies, le Haut Commissariat s'est activement impliqué dans les travaux du Groupe sur différentes questions, comme la transition et le système de coordonnateurs résidents. La Commission de consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, récemment créés, présentent un intérêt particulier pour le Haut Commissariat, dans la mesure où la paix et le développement durables déterminent la viabilité du retour et de la réintégration des déplacés. L'UNHCR a également contribué à une autre initiative, à savoir l'amélioration du processus de planification des missions intégrées de maintien de la paix, afin d'assurer la prise en compte totale des questions humanitaires et notamment des besoins des déplacés.

Le Haut Commissariat a pris quelques mesures décisives pour développer une plus grande coordination avec la communauté humanitaire : l'action de protection et d'assistance qu'il a menée auprès des déplacés internes au travers du IASC en témoigne tout particulièrement, tout comme le rôle de chef de file des secteurs de la protection, de la coordination et de la gestion des camps et des abris d'urgence qu'il a assumé pour les déplacements provoqués par des conflits (pour de plus amples informations, voir le chapitre Action en faveur des déplacés internes).

L'UNHCR a continué à participer activement à d'autres organes de coordination, notamment le Conseil des chefs de secrétariat et ses organes subsidiaires, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion, le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), le Comité exécutif pour les affaires humanitaires (CEAH) et le Comité exécutif pour la paix et la sécurité (CEPS).

L'UNHCR, qui s'est joint au GNUD en 2003 pour consolider ses partenariats avec d'autres institutions onusiennes dans le cadre de la recherche de solutions durables, en est désormais un membre actif. Ceci facilite l'échange d'informations sur les nouveaux instruments de planification et de programmation mis au point par les institutions des Nations Unies chargées du développement, notamment en ce qui concerne la préparation et la mise en œuvre conjointe du Plan d'action relatif à la déclaration et aux objectifs du Millénaire pour le développement, établi par le GNUD. Le Haut Commissariat s'est principalement consacré aux évaluations de besoins post-conflit, conjointement assurées par le GNUD et la Banque mondiale, ainsi qu'aux fonds fiduciaires multidonateurs s'y rapportant. L'UNHCR a ainsi pris part aux évaluations de la Banque mondiale au Soudan, au Libéria et en Iraq. Il a également contribué, à titre exceptionnel et au travers du CEAH et du GNUD, aux efforts de relèvement précoce au Pakistan et en Indonésie après le tremblement de terre et le tsunami. À l'échelon des pays, les bureaux de l'UNHCR ont pris part aux travaux de l'Équipe des Nations Unies et se sont impliqués dans la préparation du bilan commun de pays (CCA), ainsi que du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), conformément aux directives du GNUD sur les solutions durables en faveur des déplacés, adoptées en 2004.

Par le biais du CEAH, le Haut Commissariat a participé aux efforts visant à remédier aux difficultés opérationnelles que la communauté humanitaire rencontre actuellement, notamment dans la crise au Tchad et au Darfour et à Timor-Leste.

La collaboration avec le PAM

En 2006, le PAM et l'UNHCR ont poursuivi leur étroite collaboration et, au travers de programmes conjoints, sont venus en aide à quelque deux millions de réfugiés dans 34 pays. L'aide alimentaire prodiguée par le PAM a touché 1,16 million de réfugiés et 7,17 millions de déplacés internes, un nombre qui tient compte des déplacés ayant regagné leur localité d'origine.

Parmi les opérations auxquelles le PAM et l'UNHCR ont coopéré en 2006, l'opération au Kenya a présenté des difficultés particulières. Afin d'y faire face, le PAM et l'UNHCR ont travaillé avec d'autres partenaires humanitaires pour parer rapidement aux inondations qui se sont abattues sur les camps de Dadaab en novembre et qui ont causé de graves dégâts et pour subvenir aux besoins des milliers de réfugiés somaliens qui ont afflué dans le pays au deuxième semestre. Les inondations ayant rendu les routes impraticables, le PAM a monté une opération aérienne pour acheminer les vivres et pour faciliter la circulation des agents humanitaires dans les zones sinistrées, aussi bien au Kenya qu'en

Le PAM a réajusté ses programmes en faveur des déplacés internes afin de s'adapter à l'évolution des situations en 2006 : au Libéria. l'amélioration des conditions a entraîné la fermeture des derniers camps de déplacés à la fin du premier semestre et la sécurité relative qui régnait en Ouganda a incité un nombre croissant de déplacés internes à prendre le chemin du retour. En revanche, la recrudescence de la violence à l'est du Tchad a entraîné des déplacements massifs de populations, suivis d'une intervention coordonnée d'assistance en leur faveur. Au Darfour, les déplacés internes et les humanitaires ont été exposés à des dangers croissants, qui ont posé de graves problèmes d'accès ; d'autre part, les déplacés internes ont été plus nombreux à regagner leurs localités d'origine au Sud-Soudan. En République démocratique du Congo, l'augmentation considérable du nombre de déplacés internes dans les régions orientales du pays, troublées par des conflits, pendant la période qui a précédé les élections d'octobre a posé de graves problèmes logistiques. Le PAM a développé ses opérations à Sri Lanka



Distribution de rations alimentaires mensuelles du PAM à des réfugiés angolais dans le camp de Mayukwayukwa en Zambie, au début de 2006. Vers la fin de l'année, la plupart d'entre eux étaient rentrés chez eux alors que certains étaient restés vivre en Zambie.

pour répondre aux besoins suscités par un nouvel afflux de déplacés internes, chassés par les combats qui avaient éclaté au nord du pays en juillet 2006. Une aide a également été prodiguée aux personnes déplacées par les troubles civils survenus à Timor-Leste en avril. Le PAM a continué à venir en aide aux réfugiés qui regagnaient l'Angola, le Burundi, le Libéria, le Soudan, la RDC et d'autres pays dans le cadre des programmes de rapatriement librement consenti de l'UNHCR. Le PAM fournit habituellement des rations alimentaires de trois à quatre mois, qui font partie des colis de rapatriement. Pendant l'année, les programmes ont évolué au fil des rapatriements. Ainsi, après le rapatriement de 43 000 réfugiés libériens à partir de la Sierra Leone et de la Guinée, l'opération en faveur des réfugiés demeurant encore dans ces deux pays a été réorientée en octobre 2006 : les distributions générales de vivres ont été remplacées par des distributions en faveur des réfugiés qui avaient des besoins particuliers. En 2006, les opérations des deux agences ont été pénalisées par des difficultés financières, de sorte que les réfugiés ont parfois recu des rations alimentaires réduites ou ont été obligés de vendre une partie de leurs vivres pour acheter des produits non alimentaires. Le PAM et

l'UNHCR ont continué d'attirer

l'attention des donateurs sur la nécessité d'appuyer les deux organisations, pour leur permettre d'offrir un éventail complet de services incluant la protection, les vivres, les produits non alimentaires, la santé et l'éducation. Pendant l'année, le Compte d'intervention immédiate du PAM a été de plus en plus utilisé pour des opérations en faveur de réfugiés ou de déplacés internes, afin d'éviter des ruptures préjudiciables dans l'approvisionnement des vivres. L'UNHCR et le PAM s'emploient, de concert avec l'OCHA, à déterminer comment les subventions du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires pourraient être utilisées de manière optimale pour parer à des déficits urgents dans des opérations en faveur de réfugiés et de déplacés internes, ou dans de nouvelles crises touchant des réfugiés et des déplacés.

Dans le cadre des efforts de défense de la cause en cours, en février-mars 2006, le Directeur exécutif du PAM, James T. Morris, le Haut Commissaire pour les réfugiés et le Directeur exécutif de l'UNICEF se sont rendus dans la région des Grands Lacs en Afrique, à l'occasion d'une première mission historique, afin d'attirer l'attention sur les besoins des populations qui y sont réfugiées et déplacées. Le PAM et le Haut Commissariat continuent de conjuguer leurs efforts pour éliminer la faim chez les enfants et améliorer l'état nutritionnel des réfugiés.

En tant que membre actif du CEPS, l'UNHCR a contribué de manière régulière aux examens par pays et pris part à différents groupes de travail traitant de questions comme la primauté du droit, l'élaboration de normes intégrées sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants et des personnes à leur charge, la lutte antimines et les armes légères. Au sein d'un groupe de travail mixte entre des ONG et l'ONU, coprésidé par le CEAH et le CEPS, le Haut Commissariat a contribué à l'élaboration de politiques et à la préparation de supports de sensibilisation et de formation à la protection contre l'exploitation et la violence sexuelle.

Avec ses partenaires, l'UNHCR s'est employé à lutter contre la propagation du VIH et du SIDA chez les réfugiés, les déplacés internes et les autres personnes relevant de sa compétence. Le Haut Commissariat a coopéré avec les autres parrains de l'ONUSIDA afin de garantir la prise en compte des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence dans les politiques et les programmes mis en place par les pays d'accueil pour lutter contre le VIH et le SIDA. De concert avec le FNUAP et diverses ONG, le Haut Commissariat s'est également efforcé de remédier à l'interaction entre la violence sexuelle, le déni de protection, le VIH et le SIDA en Afrique. Il s'est en outre attaché, en partenariat avec d'autres institutions de l'ONU, à exécuter un programme nommé « UN Cares » destiné à traiter le problème du VIH et du SIDA sur le lieu de travail et qui complète les programmes similaires mis en place par l'UNHCR et des institutions sœurs.

L'UNHCR a également pris part aux travaux du Groupe mondial sur la migration (GMM), un groupe interinstitutions réunissant la Banque mondiale, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, la CNUCED, le HCDH, le FNUAP, l'OIM, l'OIT, l'ONUDC, le PNUD et l'UNHCR. Sur la base d'un groupe existant, formé d'un nombre plus restreint de membres – le Groupe de Genève sur les migrations -, le Secrétaire général des Nations Unies a entériné la création du GMM au début de l'année 2006, en vue d'améliorer l'aptitude globale de ses membres à répondre avec efficacité aux défis des migrations internationales. Le GMM a participé à la préparation du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui a lieu dans le cadre de l'Assemblée générale en septembre 2006.

Partenariats bilatéraux au sein du système des Nations Unies

La collaboration et la coordination bilatérales avec un vaste éventail d'institutions ont joué, comme précédemment, un rôle central dans l'exécution du mandat de l'UNHCR. Le plaidoyer de haut niveau assuré avec le PAM a produit des résultats positifs, puisqu'il a permis de remédier à de graves insuffisances dans le financement de l'aide alimentaire dans un certain nombre de pays et de sensibiliser les donateurs aux besoins nutritionnels des

réfugiés (voir encadré). L'UNHCR s'est en outre associé à l'initiative « Elimination de la faim des enfants et de la malnutrition », menée par l'UNICEF et par le PAM pour faciliter la réalisation du premier objectif du Millénaire pour le développement. Le Haut Commissaire a été nommé président du Groupe de partenaires qui dispense des orientations stratégiques globales à cette initiative.

En 2006, la FAO et l'UNHCR ont continué de collaborer à des évaluations, ainsi qu'à la promotion de la sécurité alimentaire des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat. Avec l'OIT, l'UNHCR s'est consacré à des activités spécifiques dans un certain nombre de pays, dont l'Angola, le Tchad et le Libéria, ainsi qu'à une éventuelle initiative OIT-FAO-UNHCR, visant à redresser les situations post-conflit jugées prioritaires.

En 2006, 796 Volontaires des Nations Unies (soit 14 pour cent des effectifs de l'UNHCR sur le terrain) ont été déployés dans 70 opérations, alors que leur nombre s'élevait à 780 en 2005. Le nombre de VNU nationaux a également augmenté, pour atteindre 322 en 2006. Le mémorandum d'accord global conclu entre le PNUD et l'UNHCR en 2005 a offert un cadre plus cohérent pour le déploiement des VNU, qui sont devenus indispensables, en particulier dans les situations d'urgence.

Du fait des liens entre la protection des réfugiés et les droits de l'homme, l'UNHCR a poursuivi son étroite coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et participé aux travaux de la Commission des droits de l'homme et du Conseil des droits de l'homme.

En vue de préserver l'intégrité de l'asile, l'UNHCR a collaboré de diverses manières avec des institutions de l'ONU. Ainsi, en coopération avec l'ONUDC, le Haut Commissariat a veillé à ce que les législations promulguées pour remédier à certains problèmes de sécurité nationale n'empiètent pas sur le droit de solliciter l'asile. En mars 2006, l'UNHCR a fourni des contributions au Groupe de travail sur l'extradition et l'entraide judiciaire, composé d'experts de l'ONUDC, et a ainsi été en mesure de contribuer au logiciel de l'ONUDC, aujourd'hui en cours de finalisation, afin de mettre en place des garanties pour les demandes d'extradition concernant des demandeurs d'asile et des réfugiés.

L'UNHCR a par ailleurs renforcé sa coopération avec l'ONUDC et d'autres organismes, comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), pour veiller à ce que les législations visant à pénaliser la traite des êtres humains prévoient également des mesures pour protéger les victimes.

Coopération avec d'autres organisations internationales

L'OIM est un partenaire clé de l'UNHCR dans les opérations mondiales et codirige le secteur interorganisations de la



Au Tchad, des réfugiés de la République centrafricaine sont transportés depuis la frontière jusqu'au site de Gondjé, avec l'aide de GTZ, partenaire de l'UNHCR.

coordination et de la gestion des camps (l'OIM assumant la direction des situations de catastrophes naturelles et l'UNHCR celle des situations de déplacement interne provoquées par des conflits). En 2006, les deux partenaires ont mis en place de nouvelles modalités de coopération bilatérale, prenant notamment la forme d'un groupe de travail chargé de l'Afrique du Nord. L'accord entre l'UNHCR et l'OIM sur les questions opérationnelles a été révisé en juillet 2006.

La coopération entre l'UNHCR et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) revêt une importance cruciale pour les deux organisations. La collaboration pour les activités en faveur des réfugiés a récemment été étendue aux déplacés internes, parallèlement à l'engagement progressif du Haut Commissariat dans des situations de déplacement interne. À l'issue de la réunion annuelle de haut niveau en juin 2006, une note commune a été adressée au personnel de l'UNHCR et du CICR, afin d'exposer brièvement les principes qui guident la coopération des deux organisations à travers le monde.

La collaboration de l'UNHCR avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) a également été renforcée, les deux partenaires assumant conjointement la direction du secteur interorganisations des abris d'urgence. La FICR a créé une unité pour faciliter cette collaboration au niveau stratégique.

Coopération avec les organismes gouvernementaux

Les partenariats stratégiques avec des acteurs du développement ne se limitent pas aux institutions des

Nations Unies. Le meilleur exemple à cet égard est le partenariat entre l'UNHCR et l'Agence japonaise de coopération internationale (AJCI), renforcé en 2006 dans certains pays prioritaires comme l'Afghanistan, le Tchad et le Soudan. Au Sud-Soudan, un programme conjointement mis en place par l'UNHCR, l'AJCI et la Deutche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) à Juba aide les rapatriés et les membres de la population locale à acquérir les compétences nécessaires pour assurer leur subsistance par le biais d'un centre de formation multidisciplinaire. Ce projet, qui s'étendra sur plusieurs années, produit déjà un impact sensible et devrait contribuer à rendre les retours viables. En Sierra Leone, au Sri Lanka et en Zambie, des projets entrepris par l'AJCI et destinés à venir en aide aux communautés qui accueillent des rapatriés ou des réfugiés ont fait l'objet d'un suivi conjoint, alors que dans des pays comme le Burundi, la RDC et le Rwanda, les deux agences se sont employées à définir des projets de développement concertés. Dans le domaine de l'analyse et de la recherche, l'UNHCR et l'AJCI ont réalisé une série de rapports sur des pays africains en situation de post-conflit à l'intention du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ; ces rapports sont devenus des instruments très efficaces pour mener une action de défense de la cause en rapport avec les problèmes et les programmes de transition. Enfin, le Centre d'urgence de l'UNHCR, qui a son siège à Tokyo, a joué un rôle clé dans le renforcement des capacités des collaborateurs de l'AJCI déployés sur le terrain, ainsi que du personnel des partenaires d'exécution dans la région Asie-Pacifique, en organisant des formations liées à la sécurité et d'autres ateliers à caractère pratique (pour de plus amples informations, voir le chapitre Renforcement de la réponse aux situations d'urgence).



L'ambassadrice de bonne volonté de l'UNHCR Angelina Jolie à l'écoute de réfugiés du Myanmar, lors d'une visite de deux jours à New Delhi.

Coopération avec les ONG

Les organisations non gouvernementales (ONG) constituent, de par leur nombre, le premier groupe de partenaires de l'UNHCR. Une collaboration renforcée avec les ONG demeure l'un des meilleurs moyens de satisfaire aux besoins fondamentaux des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat. En 2006, I'UNHCR a conclu 1 050 accords avec 645 ONG nationales et internationales, qui ont canalisé au total 247,7 millions de dollars. Plus de 84 pour cent des fonds ont servi à financer des activités dans les secteurs de la protection et de l'assistance juridique, de l'appui opérationnel aux partenaires, des abris et des autres infrastructures, de la santé et de la nutrition, des services communautaires, de l'éducation ainsi que des transports et de la logistique. En 2006, l'UNHCR a poursuivi sa coordination et son dialogue constructif avec les ONG. Ces échanges ont procuré une base plus solide pour l'exécution des politiques de l'UNHCR sur la protection et les opérations aux niveaux national et international. Dans le même temps, une enquête approfondie auprès des interlocuteurs a été réalisée afin d'évaluer la manière dont les partenaires non gouvernementaux et le personnel de l'UNHCR envisageaient la coopération générale au sein de l'Organisation. L'enquête a conclu que les partenariats sur le terrain devaient être plus inclusifs et plus stratégiques.

La notion de partenariat s'élargissant au-delà du cadre étroit des accords d'exécution, l'UNHCR a encouragé les ONG à participer davantage aux activités opérationnelles dès les premiers stades, notamment dans les évaluations des besoins et dans la planification des programmes, et jusqu'aux stades ultérieurs du suivi et de l'évaluation des projets. En outre, la conclusion de mémorandums d'accords avec d'importants partenaires gouvernementaux, comme le

Conseil norvégien pour les réfugiés et OXFAM, et les négociations sur la préparation aux situations d'urgence entreprises avec le Conseil danois pour les réfugiés, permettront des interventions plus prévisibles dans les opérations en faveur de réfugiés ou de déplacés internes.

En septembre 2006, quelque 329 responsables, représentant 65 ONG nationales et 95 ONG internationales, des agences des Nations Unies et d'autres organisations internationales, se sont réunis à l'occasion des Consultations annuelles avec les ONG. Les Consultations ont été centrées sur trois thèmes : le lien entre l'asile et les migrations, la réforme des Nations Unies et les solutions durables.

Ces consultations ont éclairé et enrichi les déclarations conjointes des ONG, coordonnées par le Conseil international des agences bénévoles (CIAB) et présentées à la session plénière de l'Excom. Comme au cours des années précédentes, les ONG nationales qui assistaient aux Consultations ont apporté le point de vue spécifique et approfondi des différents pays au débat, ont eu la possibilité de nouer des contacts avec les ONG internationales de plus grande envergure et ont rencontré les Directeurs et les Chefs de secteurs des Bureaux régionaux afin de débattre des questions politiques et opérationnelles intéressant leurs régions. En outre, les ONG nationales ont pu participer à la rédaction des déclarations et, dans certains cas, les présenter à l'Excom.

Les ambassadeurs de bonne volonté : un partenariat de grande portée

L'UNHCR a commencé à travailler avec des ambassadeurs de bonne volonté au début des années 1980, lorsque les acteurs Richard Burton et James Mason furent choisis pour défendre la cause des réfugiés par le biais de déclarations à la presse et à l'occasion de manifestations publiques. Utilisant leur notoriété pour répandre un message de compréhension, de tolérance, de respect et de compassion pour les réfugiés, les ambassadeurs de bonne volonté font beaucoup pour promouvoir la cause des réfugiés à travers le monde.

Aujourd'hui, sept ambassadeurs ayant des histoires personnelles et des compétences très diverses mettent leur temps et leur talent au service des réfugiés : il s'agit de la cantatrice Barbara Hendricks (choisie en 1987), des acteurs Adel Imam (2000), Angelina Jolie (2001) et Osvaldo Laport (2006), du couturier Giorgio Armani (2002) et des chanteurs Julien Clerc (2003) et George Dalaras (2006). En décembre 2006, le présentateur de télévision espagnol Jesús Vázquez a été choisi comme collaborateur spécial. En 2006, tous les ambassadeurs de bonne volonté ont attiré l'attention sur le sort des réfugiés au travers de manifestations publiques, d'émissions télévisées, d'interviews à la radio et d'articles publiés dans des magazines grand public, grâce à leur accès privilégié aux médias, et ont prêté leur concours à différentes campagnes de sensibilisation, notamment lors de la journée mondiale du réfugié. Ils ont également rendu visite à des réfugiés dans différents pays et ont exprimé leur soutien à la cause des réfugiés à l'occasion de rencontres avec les grands de ce monde, diplomates, membres influents des gouvernements et des communautés, dirigeants, enseignants, ou avec le grand public, et ont offert une aide financière généreuse à l'Organisation.

Partenariats avec les entreprises

Nouer des partenariats fructueux avec les entreprises au profit des réfugiés

Le partenariat avec les entreprises joue un rôle essentiel dans la mise en place de sociétés pacifiques et stables. À ce titre, l'UNHCR accueille volontiers les contributions durables des donateurs du secteur privé : grâce à cet appui, l'Organisation est mieux à même d'élaborer, d'exécuter et d'élargir des projets dans des régions et des secteurs prioritaires. En 2006, le Haut Commissariat a renforcé ses partenariats avec diverses entreprises et en a forgé d'autres, au bénéfice des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence.

Formé en janvier 2005, le Conseil des chefs d'entreprise de l'UNHCR réunit de hauts dirigeants de Manpower, Microsoft, Merck, Nike et PriceWaterhouseCoopers. Ces sociétés ont contribué par des initiatives de microcrédit à l'amélioration des conditions de vie des plus défavorisés, en facilitant l'assimilation des réfugiés au sein des communautés locales, en leur donnant davantage de chances de trouver un emploi après leur retour dans leur pays d'origine et en stimulant l'activité économique.

La première mission du Conseil des chefs d'entreprise a eu lieu en mars 2006, avec une visite dans des camps de réfugiés au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et au Burundi. Les objectifs, pleinement atteints, de ce voyage étaient de donner aux membres du Conseil une vision plus précise des besoins des réfugiés, ainsi que de leur propre engagement à contribuer à la satisfaction de ces besoins et à attirer massivement l'attention sur la cause des réfugiés. Ce voyage a été traité par toutes les grandes chaînes de télévision, touchant environ 225 millions de téléspectateurs.

En 2006, la principale initiative du Conseil des chefs d'entreprise a été le lancement de la campagne ninemillion.org. Cette campagne, dirigée par l'UNHCR avec le concours des deux partenaires fondateurs que sont Nike et Microsoft, vise à sensibiliser l'opinion et à lever des fonds pour des programmes sportifs et éducatifs destinés aux adolescents réfugiés. La campagne, lancée simultanément à Genève, à Londres et à Washington lors de la journée mondiale du réfugié en 2006, a été relayée par CNN, la BBC et la chaîne de télévision de l'agence Reuters. Nike a participé à la conception de la campagne, ainsi que du site web, et offert 40 000 ballons de football, qui ont été distribués à la plupart des opérations sur le terrain. La Fondation Nike a offert une subvention correspondante d'un million de dollars E.-U. Microsoft a hébergé le site web et assuré sa promotion en ligne par le biais des logiciels de messagerie MSN et Windows Live en juin et juillet. Cette campagne innovante utilise différentes plateformes interactives sur le web pour toucher les jeunes dans le monde entier et les sensibiliser à la situation des enfants réfugiés. Un blog en ligne (nine-million.spaces.live.com) a été inauguré en octobre. Merck a invité ses salariés à s'associer à la campagne, tandis que Manpower encourageait ses 27 000 collaborateurs de par le monde à l'appuyer par des initiatives locales de collecte de fonds. PricewaterhouseCoopers a aidé au lancement en collectant 45 000 dollars E.-U. auprès de son personnel. Grâce aux entreprises partenaires, la campagne ninemillion.org a bénéficié d'une couverture médiatique exceptionnelle à l'échelle internationale : elle a été mise en vedette sur un panneau d'affichage de Times Square à New York en juillet, pendant le match de football Manchester-Arsenal au Royaume-Uni en septembre et à l'occasion de manifestations organisées à travers le monde, notamment au Japon, en Espagne et en Corée. En juillet, la campagne a reçu, avec Greenpeace et General Electric, le « Corporate Social Responsibility Award », un prix destiné à distinguer les entreprises citoyennes. En novembre, elle a été mise sur la liste des entreprises sélectionnées pour cette même distinction aux États-Unis ; le prix sera remis en mars 2007 à Washington. **Nine**million.org a levé plus de 1,5 million de dollars E.-U. et attiré plus de deux millions de visiteurs sur son site web.

L'amélioration de la santé des réfugiés figurait parmi les priorités du Haut Commissariat en 2006 ; de ce fait, Merck et le Conseil international des infirmières ont continué à appuyer l'UNHCR en République-Unie de Tanzanie et en Zambie au travers du projet de « bibliothèques mobiles », rassemblant des informations sanitaires et des supports de

formation destinés aux auxiliaires médicaux issus de la communauté réfugiée et mettant l'accent sur la prévention du paludisme, ainsi que du VIH et du SIDA. Merck prévoit de financer le projet dans l'ensemble du continent africain d'ici à 2010 et a continué à collaborer étroitement avec des spécialistes de la santé au sein de l'UNHCR pour améliorer la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH et du SIDA au cours de l'année.

En 2006, Nike a continué à développer le projet « Ensemble pour les jeunes filles » à Dadaab, au Kenya. Après les inondations qui ont dévasté les camps de Dadaab, Nike a offert une contribution d'urgence de 72 000 dollars E.-U. et alloué des fonds prélevés sur ce projet.

Au cours de l'année, l'UNHCR a garanti l'accès des réfugiés à des structures de formation technologique. Avec l'appui de Microsoft, un nouveau centre informatique a ouvert ses portes au camp de réfugiés de Kibondo, en Tanzanie.

Pour appuyer les cadres de l'UNHCR, PricewaterhouseCoopers a offert 80 heures de service; par ailleurs, Manpower a

facilité la première enquête générale sur le personnel de l'UNHCR en offrant des services d'une valeur marchande de 180 000 dollars E.-U. et des discussions sur les méthodes permettant de perfectionner la gestion des ressources humaines ont été organisées. Par l'entremise de Manpower, l'UNHCR a continué de participer au Business Consortium Trust and Leadership, composé de cadres et de futurs dirigeants de Manpower, Cisco, Unilever, British Telecom et de spécialistes de premier plan, représentant le « nouveau monde » des affaires.

En 2006, Statoil a continué à soutenir diverses activités de l'UNHCR, consistant par exemple à améliorer les structures sanitaires et éducatives en Azerbaïdian et en Angola ; la société a également appuyé le premier jeu vidéo de l'Organisation, intitulé « Contre toute attente », lequel a été lancé au Danemark, en Suède et en Norvège.

Au Portugal, le Haut Commissariat a bénéficié de l'appui de la banque Millenium BCP, qui a lancé une campagne de marketing à travers le pays et rassemblé 476 000 euros en tout juste trois mois.

Au Népal, la Loterie hollandaise aide les réfugiés à lutter contre la dégradation de l'environnement.

La Nationale Postcode Loterij - c.a.d. la loterie nationale hollandaise - aide les réfugiés à lutter contre la dégradation de l'environnement au Népal. Les problèmes écologiques, s'ils se font sentir partout dans le monde, sont souvent aggravés à l'intérieur et aux alentours des camps de réfugiés. Le déboisement, l'érosion des sols, la diminution et la pollution des ressources en eau figurent parmi les problèmes les plus importants observés dans les régions qui accueillent des populations réfugiées.

Au Népal, la présence de plus de 100 000 réfugiés, hébergés dans six camps, a eu un grave impact sur le milieu naturel. Les réfugiés ont coupé du bois des années durant, ce qui a engendré des frictions avec la population locale.

En 2006, grâce à des financements de la Loterie hollandaise, l'UNHCR et son partenaire Stichting Vluchteling (Fondation hollandaise pour les réfugiés) ont pu lancer un projet destiné à fournir des cuiseurs solaires d'une valeur de 720 000 euros aux populations réfugiées au Népal. Après une phase pilote réussie, le projet est à présent lancé dans tous les camps avec le concours de la Fondation Vajra, une ONG népalaise. L'utilisation de cuiseurs limite non seulement le nombre

d'arbres abattus pour se procurer du bois de chauffe, mais réduit la consommation du kérosène, très coûteux, et divise par deux la quantité de dioxyde de carbone émise par les camps. Ces appareils permettent de faire la cuisine d'une manière plus saine, plus viable et plus économique, et donnent davantage d'autonomie aux réfugiés. En plus de l'appui qu'elle a dispensé à ce projet novateur, conjointement

mené au Népal, la Loterie hollandaise a offert une contribution non affectée d'un montant de 1,3 million d'euros à l'UNHCR en 2006. Le partenariat entre la *Nationale* Postcode Loterij et le Haut Commissariat a débuté en 2003. Au cours des trois dernières années, l'UNHCR a reçu plus de 5,5 millions d'Euro de son partenaire pour financer ses programmes à travers le monde.

